



# A.D.S. Formation certifiante

## PROGRAMME :

Le programme de ces formations est défini par le règlement européen 2015/1998 et par l'arrêté interministériel du 19/09/2013, classé par typologie :

Typologie	Code	Tâches
Typologie 1	T 1	11.2.3.2. : Inspection filtrage du fret et du courrier
Typologie 2	T 2	11.2.3.1. : (IFPBC) Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés 11.2.3.2. : Inspection filtrage du fret et du courrier 11.2.3.3. : Inspection du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport 11.2.3.5. : Contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
Typologie 3	T 3	11.2.3.1. : (IFPBC) Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés 11.2.3.5. : Contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
Typologie 4	T 4	11.2.3.4. : (IFBS) Inspection filtrage de soute
Typologie 5	T 5	11.2.3.1. : (IFPBC) Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés 11.2.3.3. : Inspection du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport 11.2.3.5. : Contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
Typologie 6	T 6	11.2.3.1. : (IFPBC) Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés 11.2.3.3. : Inspection du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport 11.2.3.4. : Inspection filtrage des véhicules 11.2.3.5. : Contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
Typologie 7	T 7	11.2.3.1. : (IFPBC) Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés 11.2.3.3. : Inspection du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport 11.2.3.4. : Inspection filtrage des véhicules 11.2.3.5. : Contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
Typologie 8	T 8	11.2.3.3. : Inspection du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport
Typologie 9	T 9	11.2.3.5. : Contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
Typologie 10	T 10	11.2.3.1. : (IFPBC) Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés 11.2.3.2. : Inspection filtrage du fret et du courrier 11.2.3.3. : Inspection du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport 11.2.3.4. : Inspection filtrage des véhicules 11.2.3.5. : Contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille



## Durée minimales de formation initiale, théorique et pratique, par typologie

	Théorie et pratique hors équipements	Connaissance des équipements (théorie)	Analyse d'image sur simulateur
Typologie 1	21h00	12h00	14h00
Typologie 2	59h30	12h00	38h00
Typologie 3	32h45	12h00	20h00
Typologie 4	19h10	12h00	24h00
Typologie 5	43h30	12h00	20h00
Typologie 6	51h30	12h00	20h00
Typologie 7	59h30	12h00	38h00
Typologie 8	14h45	12h00	Sans objet
Typologie 9	14h45	Sans objet	Sans objet
Typologie 10	74h00	12h00	50h00

## EVALUATION :

- Une évaluation formative est mise en place durant le processus d'apprentissage.
- Evaluation de la satisfaction de la formation sur grille individuelle d'évaluation de fin de formation (avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site).
- Evaluation individuelle écrite réalisée en fin de formation organisée, dans le respect de la réglementation DGAC, ceci afin d'évaluer les connaissances acquises ou en cours d'acquisition.
- Remise d'une attestation individuelle de formation établie selon la réglementation DSAC
- Examen de certification passé dans un centre d'examen agréé par l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.

## MODALITE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Cours théorique avec méthodes directives et participatives, avec power-point et vidéos.
- Tests pratiques et mises en situation
- Un support de formation est remis à chaque participant, sous format papier ou numérique.
- Simulateur d'imagerie radioscopique

**POUR QUI :**

Personnel aéroportuaire

Agent de sûreté

Tout futur agent de sûreté inscrit dans un cursus au sein d'un centre de formation agréé ADEF

**PREREQUIS :**

Détention d'un titre de circulation aéroportuaire ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation ou carte professionnelle APS

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Connaitre les différentes réglementations et procédures d'inspection filtrage

Connaitre l'organisation de la sûreté au sein des aéroports

**Réf : ADS formation certifiante**

Intra ou Inter établissements

Durée selon typologie

(Voir tableau ci-dessus)

Devis sur demande du client

**ACCESSIBILITE :**

Quant à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, elle dépend du lieu de formation et du type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogique. Ces aspects seront à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation